

3 – Approbation de la convention portant mise à disposition d'une dépendance domaniale du SIAAP - square Amédée Chenal - au bénéfice de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'une dépendance domaniale du SIAAP au bénéfice de la commune,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 2 juillet 2026,

Considérant que la Ville de Maisons-Alfort bénéficie de la mise à disposition d'une dépendance domaniale appartenant au SIAAP aménagée en square,

Considérant que la convention de mise à disposition prévoit les modalités d'occupation et de gestion du square Amédée Chenal (parcelle cadastrée section I n°62),

Considérant que ladite convention est arrivée à échéance et qu'il convient d'en assurer le renouvellement pour poursuivre l'entretien et la conservation de l'espace aménagé, des cheminements piétons et des espaces plantés,

Considérant qu'il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

Délibère


Article 1

Approuve la convention de mise à disposition d'une dépendance domaniale du SIAAP (cadastrée section I n°62) au profit de la commune située à l'angle de la rue Amédée Chenal et de l'avenue du Général de Gaulle sur laquelle le square Amédée Chenal a été aménagé sur une superficie de 1.641 m².

Article 2

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Olivier CAPITANIO

Délibération affichée le : 09.07.2026

Délibération adoptée par :

45 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260703-DEL03AJ030726-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet à 18 heures 30, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 26 juin 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARIA, Maire,
M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, Mme BÉYO,
M. BORDIER, Mme YVENAT, Mme FRANCKHAUSER

Adjoint au Maire

M. SAMBA, Mmes CHAPTAL, DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB,
FRANCINI, TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE, DOUIS, MOUTAT,
MM. DELEUSE, MAROUF, RISCH, Mmes CHARLES, PHILIPONET, M. TENDIL,
Mmes LEYDIER, PAUL, LATOUR, PANASSAC, JADLA, MM. COGNET, POHU, MANGIN,
PAGÈS, Mme ALTUN

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SIMEONI ayant donné mandat à M. CAPITANIO
M. HUGON ayant donné mandat à M. BARNOYER
M. FRESSE ayant donné mandat à Mme BÉYO
Mme ROBLOT ayant donné mandat à Mme YVENAT jusqu'à la question n°1
Mme CUSSAC ayant donné mandat à Mme HARDY
M. CHARRIER ayant donné mandat à M. CHAULIEU

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 18 heures 30.